



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit du mois de février à dix-huit heures et cinquante-sept minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 02 février 2024 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Pinchard DEROS, Hermann SAINT-JULIEN.

**Etaient représentés :** MM. Evelyne CLOTILDE (Marcelin CHINGAN), Joseph HILL (Jean ANZALA), Grégory MANICOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Ingrid FOSTIN (Hermann SAINT-JULIEN).

**Etait absente excusée :** Mme Gina THOMAR.

**Etaient absents :** MM. Marie- Michelle HILDEBERT, Rose-Marie LOQUES, Marie-Joël TAVARS, Seetha DOULAYRAM, Bernard RAYAPIN, Yvane RHINAN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absente Excusée :	Absents :
35	21	7	01	06

*Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, une (01) absente excusée et six (6) absents ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Michel SURET est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Compte rendu des décisions prises par délégation  
du Conseil Municipal*

*2/DCM2024/2*

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Vu la délégation accordée au Maire par délibération n°3/DCM2020/24 en date du 11 juin 2020.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal le compte rendu des décisions prises par Le Maire en vertu de cette délégation,

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240208-2DCM20242-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Notifiée et publiée le 22/02/2024



Madame Justine BORILOT	Petite Marchande/Fête de la Toussaint/Place du cimetière	2 jours (01 et 02 Nov. 2023)
Madame Andréa GOYOR ELEONORE	Petite Marchande/Fête de la Toussaint/Place du cimetière	2 jours (01 et 02 Nov. 2023)
Madame Magguy JEANNE	Petite Marchande/Fête de la Toussaint/Place du cimetière	2 jours (01 et 02 Nov. 2023)
Madame Françiane LUXEUIL	Petite Marchande/Fête de la Toussaint/Place du cimetière	2 jours (01 et 02 Nov. 2023)
Madame Corinne MAUSSE	Ambulant/Fête de la Toussaint/Place du cimetière	2 jours (01 et 02 Nov. 2023)
Madame Sylvie QUINOL	Petite Marchande/Vente de fleurs/Fête de la Toussaint & Fête de fin d'année/Place du cimetière	4 jours (01 et 02 Nov. 2023) (31 Déc. 2023) (01 Janv. 2024)
Madame Ketty QUINOL	Petite Marchande/Vente de fleurs/Fête de la Toussaint & Fête de fin d'année/Place du cimetière	4 jours (01 et 02 Nov. 2023) (31 Déc. 2023) (01 Janv. 2024)
Association SHAKTI	Organisation de la "DIWALI - Fête de la lumière"/Place de la Liberté	1 jour (05 Nov. 2023)
Association Gwada Partage	Gratifieria/Cour de l'ancienne école maternelle Laurette Vitale à Cadenet	2 jours (05 Nov. et 17 Déc. 2023)
Le Conseil Départemental de la Guadeloupe	Village d'informations organisé dans le cadre des Journées départementales de l'enfance/Place de la Liberté	1 jour (08 Nov. 2023)
Association DEKLAM	Veillées poétiques/Place du cimetière & Place de la Mairie	2 jours (10 Nov. et 08 Déc. 2023)
Madame Cécilia PICOT	Ambulant/Plage de L'Autre Bord	5 mois (15 Nov. au 05 Avril 2024)
La Région Guadeloupe	Cyberbus de la Région Guadeloupe/Place de la Mairie	1 jour (16 Nov. 2023)
SECOURS CATHOLIQUE	Stand d'informations/Place de l'église	1 jour (18 Nov. 2023)
Madame Isabelle TASSIGNY & Monsieur Xavier BARRE	Prolongation Manèges enfants et stand de pêche aux canards/Espace forain de Damencourt	3 semaines (Du 21 Nov. au 10 Déc. 2023)
Club de surf "GUADELOUPE SENSATIONS"	Compétition de surf "NORTHSWELL FESTIVAL" / Spot de surf de Damencourt	3 jours (24, 25 et 26 Nov. 2023)
Madame Christiane SIOUPARSAM & Monsieur Frédéric GILSANZ/Les Saveurs du chef	Ambulant/Vente de nems et samoussas/Espace forain de Damencourt	9 mois (Du 01 Déc. 2023 au 30 Sept. 2024)
Compagnie de danse DIFE KAKO	Manifestation culturelle déambulatoire dans les rues de la Ville	1 jour (02 Déc. 2023)
Etablissement Français du Sang	Collecte de sang/ Place de la Mairie	2 jours (02 & 29 Déc. 2023)
Madame Annaëlle SEYMOUR / Enseigne OUI GLASS	Stand d'informations/Marché communal du mercredi	4 jours (06, 13, 20 et 27 Déc. 2023)
Madame Céline PERMAL	Agricultrice / Vente de plantes médicinales/Rue de la République	1 an (01 et 31 Déc. 2024)

Accusé de réception en préfecture  
 911908173020230442  
 Date de télétransmission : 22/02/2024  
 Date de réception préfecture : 22/02/2024

Madame Lucette BOLINA-NAUBIER	Petite Marchande / Stade municipal J. PONREMY	1 jour (09 Déc. 2023)
Madame Magguy GEOLIER	Petite Marchande / Stade municipal J. PONREMY	1 jour (09 Déc. 2023)
Madame Marthe RAMDINE	Petite Marchande / Stade municipal J. PONREMY	1 jour (09 Déc. 2023)
Madame Marie-Noelle DEBIDEAL	Petite Marchande / Stade municipal J. PONREMY	1 jour (09 Déc. 2023)
Madame Marie-Claire GEOLIER	Petite Marchande / Stade municipal J. PONREMY	1 jour (09 Déc. 2023)
Comité Guadeloupéen de surf	Compétitions de surf 2023-2024/ Spot de surf de Damencourt	///
Club Sportif Moulén (CSM)	Vente de tee-shirts et tickets/Coupe de France/Place de l'église	2 jours (08 et 09 Déc. 2023)
Club Sportif Moulén (CSM)	Coupe de France/Stade J. PONREMY	1 jour (09 Déc. 2023)
Les Scouts et Guides de Guadeloupe (Groupe Saint Jean-Baptiste)	Camp de scoutisme/Ancienne école maternelle de Cadenet	2 jours (16 & 17 Déc. 2023)
Monsieur Patrick GENELAN/Restaurant BIK CARAIBES	Utilisation du kiosque situé sur la Plage de L'Autre Bord	3 mois (Du 18 Déc. 2023 au 17 Mars 2024)
Association AVAN VAN	Foire culinaire / Marché agricole	1 jour (20 Déc. 2023)
Association Moul' Football Ka	Chanté Noël et Tournoi de Beach Soccer/Plaine de Beach - Plage des Alizés	3 jours (21, 22 et 23 Déc. 2023)
Madame Laura RAMAYE	Commerçante	4 jours (22, 23, 24 et 25 Déc. 2023)
Association Mas Moul Po	Défilé Nocturne / Place de la Liberté	1 jour (23 Déc. 2023)
Monsieur Olivier BUFFON	Animations musicales / Trottoir attenant au 59 Boulevard Rouge/23, 24, 30 et 31 décembre 2023	4 jours (23, 24, 30 et 31 Déc. 2023)

- Le maire rend compte des décisions prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

BENEFICIAIRES	OBJET	DUREE
Association Créoly Sport	Contrat de location de salle - animation d'ateliers	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2023 Au 30 septembre 2024
NAYO KONSEPT PAWOL é MIZIK	Contrat de coréalisation – spectacle -	Le 27/10/2023
		Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20240208-2DCM2024-DE Date de télétransmission : 22/02/2024 Date de réception préfecture : 22/02/2024

Association SHAKTI	Contrat de coréalisation – spectacle -	Le 31 octobre 2023
Association ALLIANCE CINE CARAIBES	Contrat de prestation	les 16 et 18 Octobre 2023
Association Tous pour 1	Contrat de location de salle –animation ateliers	Du 18/10/2023 au 30/06/2024
EPSM	Convention de prestation - ateliers	De 01/11/2023 au 30/06/2024
SELAS ADALTYIS	Convention de prestation d'assistance juridique	26/12/2023 (1an)
Cie SENCIRK FRANCE	Contrat de cession de spectacle	Le 10 /11/ 2023
Association Métis Aw	Contrat de coréalisation – spectacle -	Le 17/11/2023
Cie Empreintes	Contrat de cession de spectacle	Le 16/11/2023
DISPOSITIF RECIF – KARUKERA BALLET	Contrat de coréalisation – spectacle -	Le 18/11/2023
Association K'DROLES	Contrat de coréalisation de spectacle	Le 24/11/2023
Cie de théâtre du Graburge	Contrat de cession de droits à l'exploitation de spectacle	Les 30/11/2023 et 02/12/2023
Cie de théâtre du Graburge	Contrat de location de la salle de spectacle	Le 01/12/2023
<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>OBJET</b>	<b>DUREE</b>
Comité Miss 15/17 Guadeloupe	Contrat de coréalisation – spectacle -	Le 15/12/2023
LIONS CLUB	Contrat de location de salle de spectacle	Le 08/12/2023
CINE WOULE	Contrat de mise à disposition de films	Du 1er/12/2023 au 30/06/2023
Association BIK KREASYON	Contrat de coréalisation – spectacle -	Le 29/12/2023
Association Eyes Eyes	Contrat de cession de droits d'exploitation de spectacle	Le 16/12/2023
		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture  971-219711173-20240208-2DCM20242-DE  Date de télétransmission : 22/02/2024  Date de réception préfecture : 22/02/2024 </div>

Association les Baroudeurs	Contrat Mise à disposition	Décembre 2023 (Pour 1 an)
Association les Increvables	Contrat Mise à disposition	Décembre 2023 (Pour 1 an)
Association Ce que Jeu veut	Contrat Mise à disposition de la salle de spectacle	Le 05/01/2024
Association ALLEZ CSM	Contrat de Location de la salle de spectacle	06/01/2024 (1/2 journée)
Association Solidarité Sportive Moulienne (ASSM)	Contrat Mise à disposition	02/01/2024 (pour 1 an)

- Le maire rend compte de la délégation lui permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle :

OBJET	FAITS
<b>BRADAMANTIS</b>	Signature de l'acte de vente prévu le 10 novembre 2023.
<b>ARDISSON</b>	Audience le 09 novembre 2023 devant le tribunal judiciaire pour nos conclusions.  Renvoi de l'audience le 25 janvier 2024 pour les conclusions adverses en réplique.
<b>AGENTS CULTURELS</b>	Audience le 22 novembre 2023 au Conseil des Prud'hommes de Pointe-à-Pitre.  Délibéré renvoyé au 28 février 2024.
<b>JACQUET-CRETIDES</b>	Clôture du dossier devant le tribunal administratif de la Guadeloupe, le 24 novembre 2023.  En attente de la décision du tribunal.
<b>INCENDIE DU BOURG</b>	La SMA SA, la SMA BTP et le SIAEAG sont assignés en référé à l'audience du 15 décembre 2023.  Renvoi au 23 février 2024.  En attente du rapport de l'expert 30 mars 2024.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240208-2DCM20242-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

<p><b>INNOCENZI</b></p>	<p>Mme Martine INNOCENZI demande au juge des référés d'ordonner la suspension de l'arrêté du Maire de Le Moule en date du 22 mars 2023 portant délivrance d'un permis de construire au bénéfice Mme Eléonore BASTIDE pour la construction d'un bungalow sur un terrain localisé 44 rue des Hortensias à Le Moule.</p> <p>Requête enregistrée le 11 aout 2023.</p> <p>Jugement rendu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 : la requête de Mme Innocenzi est rejetée et cette dernière est condamnée à verser une somme de 1 500 euros à la commune de Le Moule au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.</p>
<p><b>INNOCENZI</b></p>	<p>Mme Martine INNOCENZI demande au tribunal Administratif de la Guadeloupe d'annuler l'arrêté du Maire de Le Moule en date du 22 mars 2023 portant délivrance d'un permis de construire au bénéfice Mme BASTIDE pour la construction d'un bungalow sur un terrain localisé 44 rue des Hortensias à Le Moule.</p> <p>Une Médiation sollicitée par la demanderesse est en cours entre les parties (3) L'association des médiateurs et arbitres karibéens (A.M.A.K) est désignée comme médiateur.</p>
<p><b>TOUFFETTE</b></p>	<p>M. et Mme TOUFFETTE Sylvain et Véronique demandent d'annuler la décision implicite de refus de la commune du Moule rejetant leur demande de raccordement au réseau d'eau potable de la parcelle de terre, cadastrée section AZ n° 772 lieu-dit Schalkwick ou Desvarieux- Le Moule.</p> <p>Requête déposée le 22 décembre 2023.</p> <p>Dossier en cours d'instruction.</p>

*Ouï le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** De prendre acte des décisions prise par délégation du Conseil Municipal au Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Fait à Le Moule, le 08 Février 2024

**Pour avis conforme**



Acté en réception en préfecture  
974121971173-20240208-2DCM2024-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Le Secrétaire

Michel SURET

Gabrielle LOUIS - CARABIN

Notifiée et publiée le 22/02/2024